

**CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE**  
**29 AOUT 2006**  
**INTERVENTION DE MICHEL BOUVARD**  
**DEPUTE DE LA SAVOIE**  
**PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE**  
**CO-PRESIDENT DU COMITE DE MASSIF DES ALPES**

Monsieur le Premier Ministre,  
Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Député-maire,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Amis,

Je souhaite tout d'abord vous souhaiter la bienvenue comme co-président, avec le Préfet Christian FREMONT, du comité de massif des Alpes et dire ma gratitude aux Ministres présents et à vous, Monsieur le Premier Ministre, pour cette réunion attendue du Conseil National de la Montagne.

Réunion attendue puisque, malheureusement, durant cette législature comme durant les précédentes, la fréquence annuelle des réunions du Conseil n'aura pu être respectée. Cela ne traduit pas pour autant le désintérêt de l'exécutif pour les dossiers montagnards ; j'y reviendrai dans quelques instants.

Comme président de la commission permanente du Conseil National, je dois tout d'abord faire le point sur les travaux de l'équipe sortante que j'ai l'honneur d'animer et que je remercie de sa confiance.

Créée par la loi d'aménagement du territoire de 1995, la commission permanente qu'ont présidé avant moi Patrick OLLIER et Augustin BONREPAUX, est, le lieu d'élaboration des propositions des montagnards, d'examen des projets de loi et de dialogue avec les ministres.

Par la même, j'indique aux nouveaux membres, nombreux, de notre instance, que leur engagement au sein de celle-ci ne sera pas fictif.

Ainsi, la commission permanente a mobilisé tous les membres du Conseil sur les différents dossiers traités, à commencer par la loi de développement des territoires ruraux.

Suite à l'installation du Conseil National de la Montagne par Jean-Pierre RAFFARIN, le 13 novembre 2002, et après adoption du règlement intérieur, les six groupes de travail ont procédé à 60 auditions de personnalités, tenu 24 réunions, mobilisant 85 % des membres du Conseil.

Dès la préparation du projet de loi en amont du passage en Conseil des Ministres, une cinquantaine de propositions ont été présentées, permettant l'intégration de la moitié de celles-ci.

Les travaux se sont poursuivis par la prise en compte par le Parlement d'autres propositions.

Certaines d'entre elles, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs et Madame la Ministre, concernent d'ailleurs l'ensemble du territoire, les montagnards ne jouant alors qu'un rôle de précurseurs dans le domaine de la forêt, des saisonniers ou de l'organisation des services publics en territoire à faible densité par exemple.

La CP a été très attentive, et le reste pour l'élaboration du décret UTN. Nous attendons sa publication.

D'autres sujets ont mobilisé nos travaux, la réforme des parcs nationaux pour laquelle je souhaite remercier Nelly OLIN de son écoute, ou le dossier plus complexe des prédateurs qui suscite de vraies réserves, l'élaboration du Cadre de Référence Stratégique Nationale pour les fonds européens et la future PAC.

L'acquis de cette législature, au delà de la rénovation de la loi montagne et de l'apport d'une dotation spécifique de DGF aux communes de montagne, résidera aussi dans la montée en puissance des politiques de massif avec le rôle renforcé des comités de massif, dorénavant co-présidés par des élus.

Que de chemin parcouru depuis le moment où nous avons, sous le Gouvernement de Lionel JOSPIN, dû accomplir autour de Didier MIGAUD et d'Augustin BONREPAUX, une démarche collective pour éviter la suppression des commissariats de massif et empêcher la banalisation de la politique de montagne et sa dissolution dans la ruralité.

Chaque comité de massif a pu aujourd'hui définir au travers de son schéma interrégional, sa conception d'aménagement du massif et ses priorités. Ce travail nous l'avons achevé cet été pour le massif des Alpes.

Un travail qui associe des élus représentant les différents niveaux de collectivités, les représentants des acteurs économiques et du monde associatif, avec l'aide des équipes des commissariats de massif à qui je rends hommage.

Un travail qui permet de dépasser les rivalités des vallées et faire face à la balkanisation de l'action publique pour élaborer un fil rouge favorisant la convergence des politiques et des actions. La convention interrégionale de massif est l'outil par lequel les moyens sont mobilisés sur les priorités.

Monsieur le Premier Ministre, les mandats de négociation reçus par nos préfets de massif permettent aujourd'hui d'engager la discussion sur les priorités 2007-2013 au moment même où le calendrier des crédits de la politique de cohésion de l'Union Européenne coïncide pour la première fois avec notre calendrier national.

Avant d'en venir à nos attentes, je souhaite vous confirmer la demande formulée par écrit d'une association étroite des comités de massif à la future programmation de ces crédits de la politique de cohésion FEDER et FEADER sur le territoire des massifs, justement pour assurer cette convergence des politiques publiques.

Cette demande va d'ailleurs dans le sens de l'avis exprimé par la commissaire européenne en charge de la politique régionale, Danuta HUBNER, qui a souhaité que les Etats restent libres du choix de l'autorité de gestion, les acteurs économiques et associatifs soient mieux associés à la définition des objectifs et à l'affectation des crédits.

La mise en œuvre d'une enveloppe de crédits européens pour la politique des massifs répond d'ailleurs à cet objectif et nous ne manquerons pas de le rappeler à la commission, aux côtés du Gouvernement, puisque l'Europe a reconnu dans le projet de traité constitutionnel la légitimité d'une politique de cohésion renforcée en direction des zones de montagne.

Cette revendication d'une association est la même pour les crédits transfrontaliers de l'initiative Interreg devenue Objectif 3, s'agissant des massifs transfrontaliers, où il nous faut coordonner des politiques de part et d'autres de la frontière, les problèmes rencontrés (prévention des risques naturels, protection du milieu, accessibilité, maintien des services à la population, désindustrialisation, ) sont souvent les mêmes.

En France, comme en Italie, comme en Espagne et dans bien d'autres pays d'Europe, la montagne est aujourd'hui le lieu d'espaces protégés, de ressources recherchées, l'eau, le bois, l'espace, utiles voire indispensables à l'ensemble de la communauté nationale.

C'est d'abord pour assurer la préservation de ce capital qu'il faut une montagne habitée et qu'il faut donc que les montagnards aient la possibilité, au

travers des activités économiques, au travers de l'affectation des ressources publiques, de vivre dans leur massif.

Assurer la préservation de la faune et de la flore ne passe pas obligatoirement par la sanctuarisation de l'ensemble de l'espace montagnard. Les parcs nationaux admettent les pratiques agricoles et leur attractivité est un élément de soutien à un tourisme durable pour peu que l'on incite à la valorisation de la zone périphérique devenue zone d'adhésion.

La logique de la préservation n'est pas antimonique d'un développement maîtrisé.

Je souhaite, ce cadre étant présenté, en venir à quelques priorités pour l'action publique correspondant à nos attentes.

La prévention des risques tout d'abord. Si les montagnards sont habitués aux risques, cela ne veut pas dire qu'ils doivent les supporter sans agir. C'est ainsi que nous sommes attentifs, au moyen du service de Restauration des Terrains en Montagne pour la période 2007-2013 et notamment à la capacité de poursuivre la réalisation des ouvrages de protection contre les avalanches, les glissements de terrains et les crues torrentielles, de même qu'au maintien du conseil et de l'expertise pour le compte des collectivités territoriales.

La lutte contre les nuisances ensuite et notamment contre celles issues d'un trafic de fret qui subissent les habitants des Vosges, des Alpes ou des Pyrénées, notamment avec l'impérieuse nécessité d'infrastructures adaptées favorisant le report modal. C'est le moyen d'améliorer l'environnement aux portes de nos plus grands parcs nationaux mais aussi de répondre à nos objectifs en matière d'énergie dans le cadre du protocole de Kyoto. Je rappelle ici, après mon ami Martial SADDIER, la priorité que constitue la réalisation de la ligne nouvelle ferroviaire fret et voyageurs Lyon Turin.

L'accessibilité, c'est à dire le désenclavement routier ou ferroviaire de régions qui se situent encore loin des objectifs de la loi d'aménagement du territoire de 1995 en terme de temps par rapport à un échangeur autoroutier, une gare TGV, un aéroport, mais aussi l'accessibilité aux techniques de communication modernes, à commencer par la téléphonie mobile, le haut débit, et demain, le très haut débit internet.

A quoi serviront les plans de modernisation des stations moyennes si demain leur commercialisation ne peut avoir lieu parce que le délai de chargement des données (images et disponibilité) dépasse le temps que l'internaute peut accepter.

L'amélioration des performances des activités économiques de base que sont tout d'abord l'agriculture, dont la fonction de production doit être réaffirmée au travers des filières de qualité, agriculture qui ne peut être cantonnée dans sa fonction environnementale même si celle-ci est indéniable.

Le tourisme ensuite avec l'enjeu que constitue le renouvellement des clientèles d'hiver et d'été dans un marché concurrentiel où il nous faut à la fois diversifier les équipements de loisirs, mais aussi assurer la mise à niveau des hébergements accueillant des familles et des jeunes avec l'enjeu particulier des classes de découverte.

Nous attendons notamment que le travail engagé, suite au rapport de Béatrice PAVY et à la circulaire de François FILLON de janvier 2005, soit amplifié.

Il y a là des enjeux sociaux : ouvrir la montagne à tous, pédagogique et citoyen : comprendre les problèmes et les enjeux d'un milieu naturel particulier et différent de la ville et enfin économique en consolidant l'activité des stations moyennes, qui accueillent des classes et en donnant le goût de la montagne aux clients de demain.

Enfin, je ne peux à quelques jours du débat qui va s'ouvrir à l'Assemblée Nationale, ne pas évoquer le dossier de l'énergie, tout d'abord, Monsieur le Premier Ministre, pour que le Gouvernement confirme les dispositions de la loi montagne de 1985 concernant l'énergie réservée en acceptant les amendements que j'ai déposés avec mes collègues dans la loi sur l'eau mais aussi et surtout pour que le prix de l'électricité a conditionné l'implantation d'industries dans nos vallées et demeure un facteur déterminant de leur maintien car il s'agit, pour tout dire, de notre seul avantage compétitif en Europe, pour que ce prix évolue dans des proportions supportables. Il en va d'ailleurs ainsi pour le pays tout entier de sa capacité industrielle future.

Je pourrai évoquer d'autres questions, celle par exemple de la responsabilité des élus face aux risques, celle des filières de formation avec le problème du financement des formations biquilifiantes, ou celle de la pression foncière et des conséquences pour le logement des jeunes dans des régions comme la nôtre, d'autres collègues l'ont fait avant moi.

Dans une société où la montagne représente un enjeu par ses richesses, une envie pour ceux qui souhaitent s'y ressourcer ou y consommer des loisirs, dans une société aussi où l'uniformisation et la banalisation gagnent chaque jour, la France qui n'est pas un pays de montagne, mais pays avec des montagnes, a la chance de détenir ce gisement de ressources et de diversité qu'elle doit aujourd'hui par ses choix conforter. C'est ce que nous attendons du Gouvernement que vous dirigez.